



Diocèse d'Arras

P. Vincent BLIN

Vicaire général

Note suite à l'annonce d'un confinement les week-ends (ce jeudi 4 mars 2021)

A l'attention des prêtres, des diacres, des animateurs laïcs en pastorale
et des services diocésains.

Comme vous l'avez certainement entendu lors de la Conférence de presse de Mr le Premier Ministre ce jeudi 04 mars, le territoire de notre Diocèse sera soumis à un confinement les samedis et dimanches, en plus du couvre-feu de 18h à 6h pour l'ensemble de la semaine.

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement cette consigne.

Signalons que les cultes restent autorisés, mais toujours dans le respect des horaires du couvre-feu. Il faut toutefois rappeler aux fidèles de remplir leur attestation de déplacement dérogatoire individuelle, en cochant comme motif de déplacement le n°11 : « **Participation à des rassemblements autorisés. Déplacements à destination ou en provenance d'un lieu de culte.** »

Par culte, nous entendons tous les types de célébrations habituelles : messes, baptêmes, obsèques, mariages, célébrations de prière... La jauge définissant la capacité d'accueil reste la même qu'auparavant : un rang sur deux, et deux places d'écart entre chaque groupe familial.

Bon chemin de Carême, dans la confiance !

Fait à Arras, le 05 mars 2021.